

COMITE DIRECTEUR

Lieu : VIENNE

Rédacteur : L. Raisin-Dadre

Validation : D Riccardi

Diffusion ; CD présents, excusés, Commissions, Ligues et CODEP, site

**Samedi 26 novembre, comité directeur + présidents de commission + présidents CODEP
 De 9h à 17h**

Local Vienne Plongée à Vienne

Comité directeur

BEL Jean Marc			DE PIETRO Antoine		A
COLAS Isabelle	P		LELONG Corinne		E
COURTOIS Patricia	P		NOWAK Noémie		A
JOUHET Pascal		A	RICCARDI Daniel	P	
MONDOU Emmanuelle		A	SIBELLA Fabrice		A
RAISIN DADRE Laurent	P		GUEHRIA Reda		E
SENA Dominique		E	COLAS Régis	P	
DARFEUILLE François	P		LE MARIER Lionel	P	
ROSSINI Denis		E	JORAND Georgette	P	
CHAYRIGUES Jean François	P		PRZYBYSZEWSKI Jean Luc	P	

P, présent, E, excusé, A, absent

Présidents de commissions

BERNARDI Laurent	Psdt Hockey Sub		E
CURE Anne Edith	Psdt NAP	P	
GRAND Françoise	Psdt NEV	P	
MOREL Damien	Représentant Psdt PSP	P	
LEFOUR Pierre	Psdt Apnée	P	
SECRET Ghislaine	Psdt Tir Sub	P	
CASTILLO Jean Pierre	Env et Bio		E
CONTE Michel	Psdt Souterraine	P	
KAPFER Yves	Psdt Audio	P	
TROUBAT Olivier	Psdt Archéologie		E
DESSERTINE Anne Solange	Psdt CTR	P	
LEGER Frédéric	Juridique		E
LESCUYER Yves	Med et Prév.		E

Présidents de CODEP

ARNAUD Damien	Psdtd CODEP 43		A
KURDZIELEWICZ Michel	Psdtd CODEP 15		A
PRZYBYSZEWSKI Jean Luc	Psdtd CODEP 63	P	
PERNETTE Noël	Psdtd CODEP 03		A
BERTRAND Chantal	Psdte CODEP 01		E
MORAND Véronique	Représentante Psdt CODEP 74	P	
HELME Thierry	Psdtd CODEP 38	P	
LYOEN Michel	Psdtd CODEP 42		E
PETIT Marc	Psdtd CODEP 69	P	
PINEAU Alain	Psdtd CODEP 26/07	P	
RACHET Laurent	Psdtd CODEP 73		E

Présidents ligues et invités

RICCARDI Monique	Trésorière Ligue Rhône-Alpes	P	
BEAUDEAU Christine	CODEP 63	P	
BOUREL Martine	CODEP 69	P	
SEVERAC Gilles	Ligue Auvergne	P	
LAFOND Catherine	CODEP 69	P	

Après quelques mots de bienvenue, le président souligne le succès rencontré par la journée de formation/information « Les ateliers des encadrants plongée » organisée par la CTR le 19 novembre à Roanne, réunion qui appelle à être réorganisée une fois l'an, en des lieux différents.

Ordre du jour :

1° Point sur les licences 2015/2016.

Baisse très sensible de notre nombre de licenciés cette saison. Le nombre de licenciés RABA est de 17318 licenciés contre 17785 pour la saison 2014/2015. (-2.6%). Hypothèse : 2 licenciés de plus par club permettrait de retrouver de la croissance, la tendance étant identique au plan national .Un point détaillé (sexe, tranche d'âge, par club et CODEP est en cours d'envoi à chaque président de CODEP. Chaque président de Codep pouvant analyser la situation de son département avec les statistiques mises à disposition.

2° Foire de Lyon.

Proposition de la Foire de Lyon de participer au village sportif : le comité AURA est-il en mesure d'y participer dans le but de promouvoir les activités de la FFESSM ?

Il est indispensable d'abord de disposer d'une piscine. Proposition d'Y Kapfer de prendre contact avec le fournisseur participant aux RIPE. Il prend en charge ce premier contact avec un fournisseur. Si celui-ci n'aboutissait pas, il entamerait d'autres démarches en fonction des autres idées émises en séance (sociétés Immersion, Le Vieux campeur, Décathlon...etc.). Lorsque le pré-requis sera possible, à savoir disposer d'une piscine, il sera alors nécessaire de réfléchir à l'organisation.

3° Les processus financiers.

Toutes les fonctions précédemment assumées par la ligue RA sont désormais assurées par le comité AURA. L'objectif consiste à comprendre la situation, en partager les contraintes de façon à être capable de faire des choix éclairés et consensuels. A noter que statistiquement les licences réglées par les plongeurs (qui sont majoritaires) participent au financement des activités sportives et culturelles.

Il importe d'en connaître les mécanismes c'est-à-dire aborder les perspectives financières pour 2017, mettre en évidence les différentes demandes et les éléments à améliorer pour définir ensuite les procédures en gardant en mémoire que les ressources provenant des institutionnels (région) obéissent à des règles de formalisme où la rigueur et la transparence sont impératives.

3.1 Données générales relatives au budget 2017.

L'année 2017 est en rupture par rapport aux années précédentes, avec :

- La baisse des recettes ristournes sur licences (réorganisation des régions (départ de la Bourgogne) et baisse des licenciés), est de l'ordre de 33K€.
- La prise en charge des actions ex ligues Auvergne et Rhône Alpes avec l'accès aux subventions institutionnelles CNDS et Conseil régional. Les dossiers 2016 ont été déposés par le comité AURA avec un retour de :
 - o 6500€ pour le CNDS
 - o 26500€ pour le Conseil Régional

Le recensement des demandes d'actions a été réalisé conduisant à environ 300 actions, avec la répartition suivante :
55k€ pour les actions CTD pour 33k€ de ressources
85k€ pour les commissions AURA pour un budget de 73k€ prévu en 2015

Soit environ 47k€ de plus que les ressources prévisionnelles 2017

Il est donc nécessaire de faire des choix pertinents et soutenir les actions les plus pertinentes. On peut formuler les remarques suivantes :

- A l'expérience, les demandes sont toujours nettement supérieures à la réalisation. Il est impératif de définir les demandes réalistes au plus juste. L'idée selon laquelle, « plus on demande, plus on a » n'est pas acceptable. Cette démarche pénalise l'ensemble des attributions et tend à réduire les participations accordées. Beaucoup d'attention doit être apportée aux contenus et à la fiabilité des demandes, en particulier en employant la **fiche de chiffrage d'action** standard.
- Il existe des redondances de demandes entre CODEP et AURA
- Le taux de participation financière demandé aux actions varie de 9% à 82%.
- La réduction de nos coûts de fonctionnement administratifs (20K€/an ont déjà été économisés depuis le début du mandat) est à poursuivre.
- Pour les actions des CODEP et commissions il est proposé la même approche que les années précédentes, à savoir répondre positivement aux demandes supplémentaires justifiées, **formulées obligatoirement avant l'engagement de l'action**. (cf. règles de gestion et projet associatif) Ces allocations supplémentaires peuvent être prises sur des provisions positionnées. (De l'ordre de 20000€ à ce jour)

3.2 Rappel des conditions d'accès aux aides institutionnelles.

Les institutionnels **raisonnent sur le coût global des actions et entre-autre sur le taux de participation** demandé. La totalité des flux financiers, tels que définis dans **la fiche de chiffrage d'action** doit apparaître au niveau régional. Sauf cas particulier répondant à un cas particulier et qualifié ainsi a priori, **ceci exclut la capacité de la région de pouvoir verser des aides limitées à sa participation aux actions départementales ou clubs.**

Pour obtenir ces aides, le comité AURA présente un budget, au format du plan comptable associatif, budget facile à extrapoler à partir **des fiches de chiffrage**, consolidées au niveau régional. Il en est de même au niveau départemental, qui aura à régler le montant total de l'action telle que comptabilisée au niveau régional, diminué de la participation régionale. (Voir & 3.3 suivant : on ne finance pas des coûts déjà financés.) L'organisateur maîtrise totalement les règlements faits par AURA. Sa validation préalable est une condition de son règlement. Enfin, suivant les aides, il existe des natures d'actions bien précises seulement éligibles.

Une action peut obtenir des aides multiples :

- Locales : municipalité, communauté de commune, mécènes, partenaires, etc...
- Départementale : Conseil Départemental, CNDS, CODEP
- Régionales : Conseil régional, comité régional FFESSM AURA
- Rappel : Il est impératif de définir les différentes demandes d'aide au plus juste. . l'idée selon laquelle, « plus on demande, plus on a » n'est pas recevable et pénalise la demande.
- Un bilan quantitatif d'action est toujours demandé, accompagné de doubles de factures réglées (1). L'usage **des fiches compte rendu d'action** (nombre de stagiaires, jeunes, adultes, encadrants) est indispensable, quelque soit le type d'action pour la partie quantifiée du bilan global. Toutes les actions sont concernées, manifestations sportives, stages en milieu naturel, piscine, etc. Ces fiches complètent le compte rendu détaillé, souvent réalisé de manière indépendante. Des photos mettant en évidence notre appartenance à la FFESSM, mais aussi les contributeurs comme le Conseil Régional, la DRJS sont indispensables.

(1) Nous devons produire auprès de nos financeurs des factures globales réglant tout (en cas de contrôle) ou partie (suivant règles définies) des dépenses déclarées des actions aidées.

3.3 Modalités d'organisation d'actions (cf. annexe 2)

Phase 1 : demande d'aide :

- Les présidents de Codep ont la charge de présenter à AURA l'ensemble des actions départementales ou clubs soutenues par le département pour lesquelles ils demandent une participation à la région.
- Pour les actions qui ont au moins une participation régionale, la totalité des coûts et recettes doivent être mentionnées. **La fiche de chiffrage** présentée est indispensable. Elle est unique pour l'action, l'organisateur pouvant être un club, le CODEP, la région. L'ensemble des flux financiers prévus doit apparaître. Les avantages en nature sont valorisés à part, (Prévu dans **la fiche de chiffrage** d'action) et non finançables.
- La **fiche chiffrage d'action** présentée est la même tout au long du circuit ; possibilités d'intégrer les prestations « club » s'il y en a. Sans intégrer dans le chiffrage donnant lieu à une aide l'ensemble des avantages en nature et les prestations des bénévoles, ces informations sont décrites en complément sur la fiche.
- Les actions sont toujours placées sous la responsabilité opérationnelle d'un organisateur, et financière du club ou CODEP, suivant l'action. L'organisateur peut être assisté des présidents de commissions départementales et/ou régionales suivant l'action.
- Les présidents de Codep doivent informer leurs commissions départementales et leurs clubs des conditions à remplir pour obtenir une aide.

Phase 2 : réalisation de l'action :

- **Pour les actions retenues au budget** et après accord de l'organisateur, les règlements des factures (Acomptes, arrhes, soldes, avances...) et note de frais en version originale, libellées à l'ordre de FFESSM AURA sont réglées par la région AURA. Si un écart significatif doit intervenir, un accord préalable de la région est nécessaire. (cf procédure « procédure budgétaire des commissions AURA » disponible sur le site ffessmaura.fr)
- Le président de la commission doit être d'informé des réalisations (conforme au budget), sans pour autant être intégré dans le circuit administratif, ceci pour ne pas allonger les délais et le risque des perte de documents.
- Il importe que les factures réglées par AURA soient d'un montant significatif. Les petites dépenses (ex : parkings, casse-croute,...etc.) sont assurées par les Codep ou le club.
- Les chèques des participants, libellés à l'ordre de FFESSM CODEPxyz sont encaissés par le CODEP.
- En clôture d'action (**impérativement dans le mois qui suit l'action**), la région facture au CODEP concerné le montant des factures réglées, diminué de sa participation adaptée au nombre de participants précisé sur la **Fiche compte rendu d'action et bien sûr envoyée à la région**
- Des informations ou formations peuvent être organisées avec le support de la région

4) Commissions sportives

Il y a de grandes disparités entre les différentes commissions sportives dans leur animation et les demandes de participations financières.

4.1) Petites compétitions locales, à effectif réduit, organisées par un club

- Les participants règlent eux-mêmes le maximum de frais.
- Les contributions en nature sont importantes mais non mises en évidence
- Les éventuels droits d'inscription n'apparaissent nulle part
- L'organisateur demande une aide sur une prestation particulière

On est globalement hors du cadre défini ci-avant...et ces actions sont comptabilisées uniquement en dépenses.

- Cette approche simplifie la gestion financière par l'organisateur
- Il n'y a pas de vision globale de l'opération.

Recommandations :

- Etablir une fiche de chiffrage regroupant l'ensemble des flux, y compris les recettes, mettant en évidence les contributions en nature :
 - o Repas compétiteurs
 - o Déplacements compétiteurs
 - o Autres
- Faut-il remonter ces manifestations au niveau régional ?... Ceci dit, pour les CODEP, la problématique est la même pour une participation éventuelle

4.2) Grandes compétitions à participants au moins régionaux ou plus...

Ces compétitions posent la difficulté des capacités financières et d'organisation du club organisateur.

- Engagements financiers supérieurs aux capacités du club
- Besoin de renfort côté bénévoles
- Besoin d'arbitres, juges souvent non disponibles en local

Le positionnement de ces compétitions n'est pas toujours clair.....

- On évoque plus le terme qualificatif équipe de France que championnat régional
- Quid de l'équipe régionale...Team'Aura ??

Enfin, il est courant de « découvrir » l'organisation d'une compétition dans notre région sans information ni éventuel avis du comité régional. L'inscription au calendrier national paraissant largement suffisant. Il semble difficile dans ce cas d'accorder, voire à posteriori, une aide financière régionale.

Je pense à des manches de qualificatif championnat de France, manche de coupe de France...

La maîtrise du calendrier régional, toutes disciplines et natures confondues, est un prérequis à toute participation financière régionale. Le positionnement au calendrier national n'est pas suffisant et le comité régional impliqué davantage. (Recommandation DTN)

En conclusion,

Les « Grandes Compétitions » entrent d'avantage dans le cadre standard défini au §3.3. Le positionnement de la compétition et des participants (catégories à définir) doit être clarifié afin de mieux quantifier le niveau d'aide possible. Ces compétitions sont placées sous la coordination du comité régional

Il est nécessaire en prenant en compte le fonctionnement antérieur et les difficultés constatées que ces questions puissent faire l'objet d'une réflexion, et de propositions du pôle sportif.

Il est du rôle du pôle sportif de travailler sur ce sujet, sans oublier le cadre de la démarche ETR en cours.

5) Commissions culturelles.

Modalités de financement différentes suivant les commissions, le point principal de divergence étant la prise en charge des encadrants. Faut-il s'aligner sur la commission technique ? Ceci mérite attention et définition des règles car pour ce qui concerne la commission technique, l'indemnisation est liée à une activité exclusivement centrée sur la formation de cadre de niveau 3 et 4..

Au pôle culturel, en charge en relation avec les présidents de commissions, de travailler avec les commissions à des règles homogènes de détermination de participation AURA, en particulier sur l'indemnisation des encadrants.

6) Commission technique régional (Intervention Anne Solange Dessertine)

30 instructeurs régionaux (IR) dont 10 ayant plus de 60 ans, ce qui exige une recherche de solutions pour gérer l'adaptabilité aux besoins futurs. Travail en cours au niveau collège régional.

Résolutions proposées par la CTR :

6.1) Nomination d'un instructeur régional : Alexandre Vautey, mémoire sur les outils pédagogiques en immersion. Vote favorable à l'unanimité du CD. Le comité a apprécié la présentation du nommé.

6.2) Demande d'ouverture de poste IR Stagiaires : la CTR a procédé à un inventaire des IR par département, en fonction du nombre de licenciés, de l'engagement des uns et des autres et de l'âge des IR en place. Il est nécessaire d'ajuster et de prioriser les départements les plus fragiles. Le collège admet le principe de réduction d'effectif et une répartition géographique mieux orientée suivant les besoins.

Suite à la présentation ci-dessus le CD valide la proposition du collège d'instructeurs à savoir 4 postes ouverts répartis comme suit : 1 en Isère, 1 en Puy de Dôme, 2 dans le Rhône

Vote favorable à l'unanimité

7) Aides aux clubs.

Deux dossiers complets du Codep de Haute Savoie viennent d'arriver récemment :

-Aide à l'achat d'un compresseur pour le club TECKEL (club multi activités) : demande de 2800€ sur un total de 6600€

-Aide à l'achat d'un bateau pour le club Aquateam : il s'agit d'un club d'Annecy qui l'utiliserait autant pour les plongées que pour l'activité Handi : demande de 4000€ sur un total de 33900€

Il y a un budget prévu de 5000€ non utilisé à ce jour. Les deux dossiers seront examinés par les membres du CD désignés pour ce sujet avec un avis du président de la commission souterraine pour le compresseur. La décision doit être prise en fonction des dossiers et besoins exprimés. La disponibilité du budget n'est pas un critère déterminant.

8) L'assemblée générale électorale du 11 mars 2017. Organisation et perspectives

L'AG est organisée à VIENNE, avec deux clubs locaux en soutien : le CSMV et Vienne Plongée. Il est nécessaire de désigner un bureau des opérations électorales. (3 personnes non candidates)

L'ordre du jour, classique, l'accueil des « politiques », puis rapport moral, rapport financier, rapport des commissions (5 mn/max par commission), les différentes élections, questions diverses pouvant encore se présenter.

Présidents de commissions régionales

Les présidents de commissions devront être élus suivant les nouvelles modalités du règlement intérieur :

- Dépôt des candidatures auprès du comité régional le 20 janvier 2017 au plus tard. (Fiches de candidature sur le site fffessmaura.fr)
- S'il y a plusieurs candidats à la présidence d'une commission, il y a élection par un vote à bulletin secret du président de la commission régionale par les présidents des commissions départementales ou leur

représentant, avec un nombre de voix au prorata du nombre de licences du département représenté...
Le plus simple étant de procéder à ce vote le matin même de l'AG pour éviter de nouveaux déplacements. Cette élection est validée ensuite par l'AG des clubs.

Comité régional :

Une liste régionale, sous l'égide de D. Riccardi, est en phase de constitution.

Le futur comité travaillera en groupe, avec délégation plus forte des attributions, dans le respect des rôles de chaque fonction prévus dans nos statuts et règlement intérieur. L'objectif étant de mieux répartir les charges et réduire la sollicitation de chacun.

Les fonctions « contrôle de gestion », « communication » et les pôles sportifs et culturels sont confirmés.

Côté plongée, la CTR dans son organisation tient lieu de pôle.

Un pôle CODEP renforcera les liens entre le comité et les CODEP.

Enfin, des projets viendront compléter l'action régionale. A ce jour, le développement des activités jeunes, la mutualisation de moyens ou organisation,

Il s'agit d'orientations à débattre avec la nouvelle équipe, avec la rédaction un nouveau projet associatif.

Pendant le dépouillement il pourrait être réalisé un retour avec photos et vidéos sur le championnat du monde de Nage Avec Palmes junior.

9) Délivrance des cartes (cf. Outils disponibles au siège régional)

Rappel des procédures de délivrance et règlement des cartes de brevet. Une procédure existe, disponible sur le site AURA. Il s'agit à la fois d'assurer d'une délivrance de brevets conforme à nos textes fédéraux, d'accélérer la saisie et l'envoi aux récipiendaires, tout en maîtrisant les flux de règlement, dissociés du circuit saisi cartes. Lorsqu'elle est correctement appliquée, cette procédure a fait ses preuves....

10) Evolution de la signalétique AURA

-Rappel : le comté régional s'appelle FFESSM Rhône Alpes Auvergne. Dénommé aussi FFESSM-AURA. Le terme RABA ayant disparu il convient de revoir l'ensemble de la signalétique et notamment les banderoles/bâches, flammes, roll up, tenue comité, tenue team AURA, charte graphique pour manifestations. Marc Petit, aidé de François Darfeuille s'en charge, avec étude des besoins, consultations de toutes les commissions et pôles, cahier des charges, devisetc.

- Sur la signalétique, devraient apparaître le logo du Conseil Régional, de Jeunesse et Sports, le logo FFESSM/AURA. Et un rappel de la mascotte championnat du monde. Une charte graphique commune est à établir

-Les tenues pour les sportifs, arbitres obéissent dans les grandes lignes à la même charte graphique.

-Les tenues étant prises sur le budget « réorganisation » hors budget des commissions.

-On constate l'absence de documents grand public, attractif permettant de joindre les personnes après des opérations de type baptême. Il est nécessaire d'y réfléchir dans le cadre d'une « politique commerciale » plus attractive pour développer le nombre de licenciés et les activités.

En conclusion, le président salue le climat serein de cette journée dense, consacrée essentiellement à la réorganisation de notre région, les orientations budgétaires retenues. Ce qui laisse augurer un futur riche et positif. Un grand merci à tout le monde !

Récapitulatif des décisions prises

<u>Index paragraphe</u>	Décisions prises
2	Y. Kafper, référent recherche d'une piscine démontable (projet foire de Lyon)
3.1	Décision d'injecter 20K€ de provisions au financement des actions menées par les Codep et commissions
3.4	Règles de financement des activités des commissions sportives : réflexion, et propositions du pôle sportif et de l'équipe technique régionale
3.5	Règles d'indemnisation des encadrants des commissions culturelles : réflexion, et propositions à réaliser par le pôle culturel.
6.1	Nomination d'un instructeur régional : Alexandre Vautey
6.2	Ouverture de 4 postes d'instructeurs régionaux stagiaires : 1 en Isère, 1 en Puy de Dôme, 2 dans le Rhône
7	Aide au club Teckel et Aquateam : dossiers seront examinés par les membres du CD désignés pour ce sujet.
8	Election des présidents de commissions : dépôt des candidatures le 20 janvier. Avant l'AG du 11 mars, les présidents (ou leurs représentant) des commissions départementales (le nombre de voix est défini au prorata des licences) devront élire le président de la commission régionale, élection validée ensuite par l'AG
10	Signalétique et tenues FFESSM-AURA : M. Petit et F. Darfeuille se chargent de l'étude des besoins, consultations de toutes les commissions et pôles, cahier des charges, devisetc.
<u>11</u>	La fiche de chiffrage d'action pour l'établissement du budget et la fiche de compte rendu d'action deviennent deux composantes clefs indispensables au fonctionnement d'une commission.

Daniel Riccardi
Président du Comité directeur
F.F.E.S.S.M. - A.U.R.A.

Laurent Raisin-Dadre
secrétaire du Comité directeur
F.F.E.S.S.M. - A.U.R.A.